

**Procès-verbal / Compte-Rendu  
De la séance du CONSEIL MUNICIPAL  
Du 12 juillet 2021 à 20 heures 30 mn en Mairie**

<b>Séance n°07-2021</b>
-------------------------

*Le Maire certifie que :*

- La convocation a été faite le 08 juillet 2021 et affichée le 08 juillet 2021
- Le compte-rendu est affiché le 19 juillet 2021
- Le nombre des membres en exercice est de 15

L'an deux mil vingt et un, le douze juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du maire, Karine PONTARLIER.

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, CLAUDE Michel, VOURIOT Brigitte, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERCQ Frantz, FEVRE Mélanie, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra et D'HOUTAUD Marie-Line.

Absents excusés : GUYOT Damien donne pouvoir à GIRARDOT Christelle  
DROCZINSKI Fanny donne pouvoir à PHILIPPE Anne-Claude  
MULLER Jean-Claude donne pouvoir à CLAUDE Michel  
VIPREY Patrick donne pouvoir à D'HOUTAUD Sandra

Secrétaire de séance : FEVRE Mélanie

**Ordre du Jour : Séance N° 07 – 2021**

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2021
- 1- ATSEM – Modifications des temps de travail (emplois permanents)
- 2- Accueil périscolaire – Adaptation des horaires
- 3- Accueil périscolaire – Tarification
- 4- Carte avantages jeunes 2021-2026
- 5- ALSH – Budget 2021
- 6- ALSH – Consultation 2022-2025
- 7- Convention et adhésion annuelle CPIE
- 8- Convention AFER – Sensibilisation scolaire 2021-2023
- 9- Motion proposée par la fédération nationale des communes forestières
- 10- ONF programme de travaux 2021
- 11- Panneau Pocket – adhésion
- 12- Sécurisation des abords de la chapelle
- 13- Travaux « Eau Potable » Rue du Général de Gaulle
- 14- Comptes rendus des commissions communales et intercommunales,
- 15- Décisions du Maire,
- 16- Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Mme Mélanie FEVRE, secrétaire de séance.

Le Maire soumet ensuite à l'assemblée le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2021.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Objet : ATSEM – Modifications des temps de travail (emplois permanents) – modification du temps de travail pour l'emploi permanent à temps non complet**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les emplois des ATSEM sont constitués comme suit :

- Un emploi permanent à temps complet, 35/35ème, occupé par une ATSEM qui a formulé une demande de temps partiel à hauteur de 86%.
- Un emploi permanent à temps non complet, 30,09/35ème.

Compte tenu de la modification des rythmes scolaires à partir de la rentrée de septembre 2021 :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : Horaires scolaires de 8h20 à 11h40 et 13h30 à 16h10,

Il est nécessaire de modifier l'emploi permanent à temps non complet : il est donc proposé une diminution du temps de travail de 30,09/35<sup>e</sup> à 29,86/35<sup>e</sup>.

Il est rappelé que pour ce qui concerne l'emploi permanent à temps complet, l'agent continuera à effectuer ses missions à hauteur de 86 % (temps partiel).

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la modification de l'emploi permanent à temps non complet d'ATSEM.
- Approuve la diminution du temps de travail de 30,09/35<sup>e</sup> à 29,86 /35<sup>e</sup>.
- Charge le maire d'effectuer les formalités nécessaires avec le centre de gestion.

### **Objet : Accueil périscolaire – Adaptation des horaires**

Lors de sa séance du 29 mars 2021, le nouveau schéma d'organisation de la semaine scolaire a été proposé pour la rentrée 2021-2022. Il a ensuite été entériné par les services de l'Education Nationale.

Il a été proposé aux membres de la commission scolaire et périscolaire d'ajuster les horaires du service périscolaire, en complément des temps scolaires, selon les modalités suivantes :

Accueil sur inscription préalable le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Matin : 7h30 à 8h15

Midi : 11h40 à 13h25 avec Repas

Soir : 16h10 à 17H10 avec Gouter  
17H10 à 18h10

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la mise en place des nouveaux horaires pour le service périscolaire selon les modalités ci-dessus.
- Demande à l'association gestionnaire la mise en application de ce dispositif.

### **Objet : Accueil périscolaire - Tarification**

Du fait du nouveau schéma d'organisation de la semaine scolaire, les nouveaux horaires (actés ci-dessus) du périscolaire implique un ajustement des tarifs puisque les trois créneaux horaires du soir de 45 minutes précédemment pratiqués sont revus en deux créneaux horaires d'une heure.

#### **Tarification au 01 janvier 2019 :**

Enfants de Houtaud	Quotient familial	0 à 800	801 à 1 100	1 101 à 1 500	1 501 à 2 000	2 001 à 2 800	+ 2 801
7h30 à 8h15	Tarif horaire 45 mn	1,45€	1,75€	2,10€	2,55€	3,10€	3,70€
11h40 à 13h25	Forfait + Repas	2.25€ 4,00€	3.00€ 4,00€	3,50€ 4,00€	4,20€ 4,00€	5,05€ 4,00€	6,00€ 4,00€
16h00 à 16h45	Tarif horaire 45 mn	1,45€	1,75€	2,10€	2,55€	3,10€	3,70€
16h45 à 17h30	Tarif horaire 45 mn	1,45€	1,75€	2,10€	2,55€	3,10€	3,70€
17h30 à 18h15	Tarif horaire 45 mn	1,45€	1,75€	2,10€	2,55€	3,10€	3,70€

Enfants de l'extérieur	Quotient familial	0 à 800	801 à 1 100	1 101 à 1 500	1 501 à 2 000	2 001 à 2 800	+ 2 801
7h30 à 8h15	Tarif horaire 45 mn	1,67€	2,00€	2,42€	2,93€	3,57€	4,26€
11h40 à 13h25	Forfait + Repas	2.59€ 4,00€	3.45€ 4,00€	4,03€ 4,00€	4,83€ 4,00€	5,81€ 4,00€	6,90€ 4,00€
16h00 à 16h45	Tarif horaire 45 mn	1,67€	2,00€	2,42€	2,93€	3,57€	4,26€
16h45 à 17h30	Tarif horaire 45 mn	1,67€	2,00€	2,42€	2,93€	3,57€	4,26€
17h30 à 18h15	Tarif horaire 45 mn	1,67€	2,00€	2,42€	2,93€	3,57€	4,26€

**Tarification au 01 septembre 2021 :**

Enfants de Houtaud	Quotient familial	0 à 800	801 à 1 100	1 101 à 1 500	1 501 à 2 000	2 001 à 2 800	+ 2 801
7h30 à 8h15	Tarif horaire 45 mn	1,45€	1,75€	2,10€	2,55€	3,10€	3,70€
11h40 à 13h25	Forfait + Repas	2.25€ 4,00€	3.00€ 4,00€	3,50€ 4,00€	4,20€ 4,00€	5,05€ 4,00€	6,00€ 4,00€
16h10 à 17h10	Tarif horaire 60 mn	1,93€	2,33€	2,80€	3,40€	4,13€	4,93€
17h10 à 18h10	Tarif horaire 60 mn	1,93€	2,33€	2,80€	3,40€	4,13€	4,93€

Enfants de l'extérieur	Quotient familial	0 à 800	801 à 1 100	1 101 à 1 500	1 501 à 2 000	2 001 à 2 800	+ 2 801
7h30 à 8h15	Tarif horaire 45 mn	1,67€	2,00€	2,42€	2,93€	3,57€	4,26€
11h40 à 13h25	Forfait + Repas	2.59€ 4,00€	3.45€ 4,00€	4,03€ 4,00€	4,83€ 4,00€	5,81€ 4,00€	6,90€ 4,00€
16h10 à 17h10	Tarif horaire 60 mn	2,22€	2,66€	3,22€	3,91€	4,76€	5,68€
17h10 à 18h10	Tarif horaire 60 mn	2,22€	2,66€	3,22€	3,91€	4,76€	5,68€

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la mise en place des tarifs, qui ne subissent pas d'augmentation mais un simple ajustement de 45 à 60 minutes par créneau le soir, pour le service périscolaire selon les modalités ci-dessus.
- Demande à l'association gestionnaire la mise en application de ce dispositif.

**Objet : Carte avantages jeunes 2021-2026**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à chaque élève de CM2 en situation de départ pour le collège la Carte avantages jeunes, pendant toute la durée du mandat.

## Commune de HOUTAUD

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (14 pour – 1 abstention) :

- Décide d'attribuer à chaque élève de CM2, pour son entrée au collège, la carte avantages jeunes
- Autorise le Maire à engager les dépenses nécessaires pour l'achat des cartes avantages jeunes
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BS.

**Objet : ALSH – Budget 2021**

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de participation formulée par l'association « les Francas » pour ce qui concerne l'ALSH 2021.

Une réunion a eu lieu le 3 juin 2021 et le 07 juillet 2021 avec les représentants de chacune des 3 communes concernées (Houtaud, Dommartin et Vuillecin commune porteuse).

Compte tenu du budget prévisionnel 2021, il est proposé au Conseil Municipal la validation du budget prévisionnel, comportant la participation de la collectivité au titre de l'année 2021.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget prévisionnel 2021 présenté par les FRANCAS pour l'ALSH
- Décide qu'une participation sera versée à l'association « les Francas » en 2021 selon les modalités suivantes :

1. ALSH Petites Vacances :	3 633 €
2. ALSH Vacances été :	<u>5 573 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>9 206 €</b>

**Objet : ALSH – Suspension au 31 décembre 2021**

Pour mémoire, en 2016, le Conseil Municipal a voté la mise en place d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les petites vacances scolaires.

Fin d'année 2017, le Conseil Municipal a voté en faveur d'une mutualisation du service d'accueil avec les communes de Dommartin et de Vuillecin effective pour l'année 2018 (à titre expérimental) et a retenu les Francas du Doubs comme gestionnaire.

Une réunion a eu lieu le 3 juin 2021 et le 07 juillet 2021 avec les représentants de chacune des trois communes concernées (Houtaud, Dommartin et Vuillecin communes porteuses).

En parallèle, en commune de Houtaud s'est tenue une réunion de la commission scolaire et périscolaire, élargie au comité consultatif, le jeudi 17 juin 2021 pour évoquer le fonctionnement (fréquentation et frais) de l'ALSH.

A l'issue de ces échanges dans les instances respectives, les avis sont concordants et unanimes.

Après trois années de fonctionnement mutualisé, malgré des modifications (souplesse d'inscription, élargissement du service à l'été pour une offre plus complète, tarifs revus à la baisse), la fréquentation n'est pas à l'attendu.

Il est proposé au Conseil Municipal de suspendre le service ALSH dès le 31 décembre 2021.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de suspendre la mise en place d'un accueil de loisirs sans hébergement dès le 31 décembre 2021.

**Objet : Convention et adhésion annuelle CPIE**

Un réseau fort de 80 associations au service des territoires, le Centre Permanent d'initiatives à l'environnement (CPIE) coopère et agit au quotidien avec les habitants et l'ensemble des acteurs en territoire pour un monde plus écologique et solidaire.

## Commune de HOUTAUD

Mme Le Maire et Damien GUYOT Adjoint délégué aux espaces naturels ont rencontré M. Benoit DEBOSKRE Président de l'association locale en date du 07 juillet.

L'association locale du CPIE du Haut-Doubs, basé à la Rivière Dugeon, encadre une formation nationale « Eco interprètes » avec un module « Savoir interpréter son territoire ».

Pour ce module, les stagiaires (en général 10 à 18 adultes de toute la France) seront présents au CPIE de mi-novembre à fin décembre (5 semaines).

12 à 13 jours sont consacrés à des mises en situation : des études de cas "réelles" (2 ou 3 par an selon le nombre de stagiaires, soit plus d'une centaine menée depuis la première promotion il y a 32 ans...).

L'objectif est de leur permettre de coller au plus près de la réalité (territoire, site, besoins...), d'où l'intérêt de sujets réels ou potentiels, si possible géographiquement pas trop éloignés du CPIE.

Accompagné par un formateur référent du CPIE, il est demandé à chaque groupe constitué d'étudier, de produire et présenter un plan d'interprétation précisant, à partir de la « commande », les publics ciblés, les thématiques, les messages, les stations à interpréter, les médias à mettre en œuvre, le budget, le calendrier...

Pour cela les stagiaires rencontrent les "maîtres d'ouvrage" volontaires au lancement de l'étude, puis à mi-parcours (point d'étape) et enfin il y a une restitution orale et écrite en fin de module devant les commanditaires (avant les vacances de Noël).

Chaque année, le CPIE se réjouit de voir le professionnalisme et la créativité des stagiaires (y compris à travers des formes de médiation innovantes).

Comme chaque année, le CPIE identifie les sujets potentiels d'études de cas qui leur seraient proposés. Si, la commune de Houtaud est intéressée (valorisation de la commune, de son patrimoine naturel, bâti, historique...), en amont, le CPIE rencontrera les élus pour préciser le cadre attendu et possible (niveau d'ambition).

L'étude est gratuite et reste la propriété du CPIE.

Une convention est nécessaire entre le CPIE et les communes intéressées par ce partenariat.

Une adhésion de 20 € annuelle, non obligatoire peut être envisagée.

D'autant que le CPIE du Haut-Doubs va intervenir pour un second projet à l'école de Houtaud auprès des CM1 et CM2 pour la classe bleue (sensibilisation sur l'eau) financée par la CCGP et le CPIE.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec le CPIE.
- Autorise le versement annuel d'une adhésion de 20 € au profit du CPIE pour la durée du mandat.

### **Objet : Convention AFER – Sensibilisation scolaire 2021-2023**

L'association Franc-comtoise d'Education routière est une association régie par la loi de 1901. Elle est représentée par Monsieur WARNIER Georges.

Cette association a pour objet, conformément à l'article 1 de ses statuts de « mettre en œuvre toutes actions et encourager toutes initiatives pour réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière et d'accroître la sécurité des usagers de la route ».

Dans ce contexte, la commune de Houtaud et l'association AFER ont décidé de se rapprocher afin de définir les termes et conditions de leur coopération pour la mise en œuvre de ces opérations.

Ainsi, la commune de Houtaud souhaite organiser annuellement une opération de sensibilisation en direction des élèves de Grande section et Primaire.

Annuellement, l'AFER pourrait être également sollicitée pour mettre en place d'autres activités complémentaires (stages pour les seniors, avis et collectes de données sur des aménagements de voirie...).

La présente convention est conclue pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction. En 2024, la poursuite des actions devra faire l'objet d'une nouvelle convention.

## Commune de HOUTAUD

La commune de Houtaud s'engage à verser, annuellement, à l'Association Franc-comtoise d'Education Routière la somme de 500.00€ pour subventionner son action locale en direction des scolaires sous réserve que les sensibilisations en milieu scolaire aient été effectuées.

La commune de Houtaud pourra subventionner ponctuellement d'autres missions (stages seniors, prise de mesures...).

Pour mémoire, une étude de sécurité à l'échelle de la commune a été réalisée gratuitement par l'AFER à l'automne 2020 et a été restitué lors d'une réunion en Commune le 21/01/2021.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (13 voix pour – 1 voix contre et 1 abstention) :

- Autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Franc-Comtoise d'Education Routière.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BS

**Objet : Motion proposée par la fédération nationale des communes forestières**

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en Conseil d'Administration le 24 juin,

▪ **Exige :**

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ **Demande :**

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
  - Un maillage territorial efficace des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face
- Il est proposé au Conseil Municipal de s'opposer à l'application de ces décisions et propose de soutenir l'action de l'association des Communes forestières.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- S'oppose à l'application de ces décisions
- Propose de soutenir l'action de l'association des Communes forestières

**Objet : ONF programme de travaux 2021**

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux qu'il est nécessaire de réaliser dans la forêt communale en 2021.

## Commune de HOUTAUD

Le document proposé par l'ONF précise également ses modalités d'intervention.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble des dispositions figurant au programme de travaux dans la forêt communale en 2021 :
- Dépenses de fonctionnement (chapitre 011) : 51 700 € HT (contrat de prestation de services, garderie, entretien bois et forêt et frais ONF).
- Dépenses d'investissement (chapters 21) : 13 000 € HT (6 500 € report des travaux non réalisés en 2020 + 6 500 € de travaux sylvicoles en 2021).
- Donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

---

### **Objet : Panneau Pocket - Adhésion**

Le Maire présente au Conseil Municipal l'application « Panneau Pocket » partenaires de l'AMRF et de la Gendarmerie Nationale.

Ce dispositif permet la publication d'informations ou d'alertes diffusées aux administrés qui auront préalablement téléchargé l'application.

- La commune désigne des administrateurs qui se connectent à la plateforme « [panneaupocket.com](http://panneaupocket.com) » pour rédiger des messages d'informations et d'alertes.
  - Une notification est alors envoyée immédiatement sur les smartphones, tablettes ou ordinateurs des habitants qui auront téléchargé gratuitement cette application. Ils reçoivent une notification à chaque nouvel événement et accèdent en 1 clic aux informations et aux alertes publiées.
- L'application ne récolte aucune donnée personnelle.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (14 voix pour – 1 voix contre) :

- Adhère au dispositif « Panneau Pocket » pour une durée de 3 ans (du 01/08/2021 au 31/07/2024) et un montant de 540 € T.T.C (un tarif privilégié du fait de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux) auquel s'ajoutera un semestre supplémentaire d'abonnement (offre fidélité) qui portera le dispositif jusqu'au 31/01/2025.

---

### **Objet : Sécurisation des abords de la Chapelle**

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 26 avril 2021, le Conseil Municipal l'avait autorisé à solliciter une ou plusieurs subventions pour la sécurisation des abords de la Chapelle.

Après échanges avec le Département et étude approfondie des conditions relatives à l'attribution d'une subvention, il est proposé de ne pas donner suite à une demande d'aide financière, étant entendu l'urgence de l'opération.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Renonce à toute demande de subvention dans le cadre des travaux de sécurisation des abords de la Chapelle.
- Dit que les travaux ont fait l'objet d'une décision du Maire avec l'entreprise VETTER. Le montant du marché s'élève à 10 626.00 € HT, soit 12 751.20 € TTC

---

### **Objet : Travaux « Eau potable » rue du Général de Gaulle**

**Sans objet**

---

**Comptes rendus des commissions communales et intercommunales :**

✓23 juin 2021 Réunion Règlement Local sur la Publicité Intercommunale (RLPI) dans le cadre du volet publicité du PLUIh

28 juin 2021 Visite à GIROD Médias Morbier concernant la publicité de la Commune

✓Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné et pour le long terme.

C'est un document dont le contenu, les objectifs et la portée sont définis par le code de l'urbanisme. C'est aussi un processus qui s'inscrit dans la durée et qui mobilise diverses forces vives d'un territoire : élus, acteurs institutionnels, société civile.

Le SCoT vise à définir un scénario de développement du territoire local et une stratégie à mettre en œuvre en cohérence avec tous les acteurs concernés.

Les politiques du SCoT contribuent à consolider deux composantes essentielles :

- Le territoire aménagé et urbanisé
- Le territoire protégé et préservé

Le SCoT regroupe l'ensemble du territoire des communautés de communes du Grand Pontarlier, du canton Montbenoît, d'Altitude 800 (Levier-Val d'Usiers), du Plateau Frasne-Druegon ainsi que celle du Mont d'Or et des Deux Lacs.

L'objectif principal du SCoT est d'imaginer quel sera le Pays du Haut-Doubs à l'horizon 2040. Ses principaux domaines d'actions sont l'aménagement, l'habitat, l'économie et l'environnement.

La réalisation d'un SCoT comprend quatre étapes permettant de :

- Scruter le territoire / le diagnostic dit *DIAG établi en 2016-2017*
- Choisir un cap ou quel projet à 20 ans / le Plan d'Aménagement de Développement Durable dit *PADD élaboré 2017- 2018*
- **Fixer des règles / le Document d'Orientations et d'Objectifs dit DOO 2019-2021**
- Valider le projet - l'enquête *publique et l'approbation – consultation des personnes publiques, enquête publique et approbation – 2021-2022*

Entre le 01 et le 08 juillet 2021 se sont tenus six ateliers pour le Scot où la commune était présente pour ces différentes rencontres :

Atelier 1	Se loger dans le Haut- Doubs
Atelier 4	Mobilités / Se déplacer dans le Haut-Doubs
Atelier 5	S'alimenter/Eau/assainissement/agriculture/déchets
Atelier 6	Vivre dans un cadre sain et agréable
Atelier 2	Produire dans le Haut- Doubs
Atelier 3	Consommer et se divertir

✓Futur chantier "Eau Assainissement" des rues du Général de Gaulle et Champs joli : réunions préparatoires du 05 et 12 juillet 2021 + invitation aux riverains pour une réunion publique annoncée le 20/07/2021

✓ Lotissement De Giorgi : Champs Brenin 1 chantier de voirie à l'automne pour la 1<sup>ière</sup> tranche  
L'aménagement du Champs Brenin 2 débuterait à l'automne 2021

✓Avancée des travaux au Château de Joux ; les ponts levis sont bien avancés et fonctionneront de façon occasionnelle, exposition temporaire d'un peintre suisse, chute de pierres sur la route d'accès.

**Décisions du Maire :**

**27/2021** : Décision de ne pas exercer le droit de préemption concernant le bien cadastré suivant :  
Propriété cadastrée AD n° 131 sise « 7 rue Champ Toine » d'une contenance de 6a 08ca.

**28/2021** : Décision de ne pas exercer le droit de préemption concernant le bien cadastré suivant :



## Commune de HOUTAUD

- Propriété cadastrée AD n° 90 sise « 9 rue de la Grange » d'une contenance de 8a 15ca.

**29/2021** : Dans le cadre de l'abattage, façonnage, débardage de bois œuvre résineux dans la forêt communale de Houtaud dans des parcelles diverses, il y a lieu de passer un marché avec la société PETIT Damien – 50 rue des granges, 25300 Pontarlier, pour les travaux suivants :

- Abattage / Façonnage de bois œuvre résineux pour un montant unitaire de 11.00€/m<sup>3</sup>
  - Débardage de bois œuvre résineux pour un montant unitaire de 10.00 €/m<sup>3</sup>
- Soit un montant total prévisionnel de 3 780.00 € pour une quantité prévisionnelle de 180 m<sup>3</sup>.

**30/2021** : Dans le cadre de l'opération relative à la sécurisation des abords de la chapelle de la Côté, il doit être procédé à la rénovation du parvis.

Un marché est passé à cet effet avec VETTER – 56 Grande Rue – 25 520 GOUX-LES-USIERS  
Le montant du marché s'élève à 10 626.00€ HT, soit 12 751.20€ TTC

**31/2021** : Décision de ne pas exercer le droit de préemption concernant le bien cadastré suivant :

- Propriété cadastrée AC n° 12 sise « 6 rue de Traverse » d'une contenance de 11a 43ca.

**32/2021** : Dans le cadre de l'entretien des marquages du village hors zone commerciale, un marché est conclu avec l'entreprise Markosol – 15 rue Alexandre Volta – 39300 CHAMPAGNOLE

Le montant du marché s'élève à 3 690.04 € HT, soit 4 428.05 € TTC.

**33/2021** : Dans le cadre de l'entretien des marquages de la zone commerciale, un marché est conclu avec l'entreprise Markosol – 15 rue Alexandre Volta – 39300 CHAMPAGNOLE

Le montant du marché s'élève à 1 468.59 € HT, soit 1 762.31 € TTC.

### Questions diverses :

Centre de soins infirmiers : lettre du 06 juillet 2021 adressée aux Maires des communes des secteurs de Pontarlier, Mouthe et Labergement. La situation des effectifs est alarmante sur les secteurs cités.

Mme Le Maire s'est rapprochée du président de la CCGP pour imaginer une action commune  
Réflexion sur une action possible en septembre au niveau à l'échelle de l'intercommunalité.

Le ramassage des ordures ménagères est décalé au jeudi 15/07.

Vendredi 02/07 Un moment convivial a été partagé avec l'équipe éducative, les représentants de l'association des parents d'élèves, les élèves de l'année d'arrivée (2006-2007) et de départ (2020-2021) pour la retraite de Mme Francine BARBE enseignante pendant 15 ans à l'école de HOUTAUD.

Mercredi 25 août 2021 à 20h00 Le Film de Thibaud GARCIA " Mémoire d'appelé" sera transmis sur l'écran de la salle des fêtes. Cette projection est ouverte à tous et fera l'objet d'une information.

Mercredi 01/09/2021 le Conseil municipal recevra M. Patrick GENRE Président de la CCGP pour aborder les sujets structurants de la CCGP.

L'école et la Commune sont inscrits à la prochaine opération "Nettoyons la Nature" du 24,25 et 26 septembre prochain.

Des opérateurs contactent par courrier des propriétaires privés dans l'optique de la pose d'une antenne 5 G sur la commune.

La porte de la chapelle mériterait un coup de peinture pour l'entretien.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 30 août à 20h30

*La séance est levée à 23 h 08*

PONTARLIER Karine  
Le Maire,

FEVRE Mélanie  
Secrétaire de séance

